

CAFÉS ET RESTAURANTS GENEVOIS

Histoire d'un recensement

Aucun établissement remontant à l'Ancien Régime n'a subsisté à Genève. Quant aux plus récents, déjà largement décimés, il convenait de dresser un état des lieux de ceux qui subsistent en ce début de XXI^e siècle. Il importe de reconnaître leur valeur et de les protéger, par la prise de mesures légales et efficaces. *Isabelle Brunier, historienne, Genève*

Comme d'autres villes et régions de Suisse et d'Europe, Genève et ses alentours immédiats de l'actuel territoire cantonal ont compté, dès le Moyen Age, des établissements publics, auberges, cabarets ou tavernes, attestés par les sources écrites. Dès la fin du XVII^e siècle vinrent s'y ajouter, en ville, les cafés, où se consommaient, en plus de cette boisson exotique, thé, chocolat et liqueurs diverses. Enfin, dès la fin du XIX^e siècle, l'on vit fleurir brasseries et restaurants arborant les typiques décors de la Belle Epoque. Aucun établissement remontant à l'Ancien Régime n'a subsisté. Quant aux plus récents, déjà largement décimés, il convenait de dresser un état des lieux de ceux qui subsistent en ce début de XXI^e siècle. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, une précision aux lecteurs s'impose par rapport au thème «cafés et tea rooms». Pour les premiers, contrairement à leurs prédécesseurs du siècle des Lumières, les actuels cafés genevois servent la plupart du temps également à manger aux heures des repas, tandis que les seconds n'ont pas été pris en compte pour le recensement, de même que les restaurants d'hôtels.

Un évènement déclencheur

Il y a une dizaine d'années, une brasserie proche de la gare Cornavin, La Bagatelle, datant de 1911, subit un «rafraîchissement» au gré d'un changement de propriétaire. Cette intervention, non

soumise à une procédure d'autorisation, fit partiellement disparaître un décor (sol, plafonds, mobilier, luminaires, miroirs), jusque-là intégralement conservé, et qui remontait aux années 1950. Survenant après tant d'autres, cette transformation émut des membres de la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites), de l'association de sauvegarde Action Patrimoine Vivant (APV), voire même du Grand Conseil. La décision fut prise par l'actuel Office du patrimoine et des sites de procéder à un recensement des cafés et restaurants du canton de Genève qui démarra en 2004. Il s'agissait, dans un premier temps, de dresser l'inventaire des établissements présentant un intérêt patrimonial, en dehors de toutes considérations d'ordre sociologique ou gastronomique, afin de délimiter le corpus et de constituer une documentation photographique de référence. Dans une deuxième étape, il conviendra de déterminer les meilleurs moyens de protection et de compléter les données historiques.

Une longue chronique de disparitions

D'autres transformations ou disparitions avaient déjà suscité des réactions en vue de sauvegarder tel ou tel établissement célèbre. On pense tout particulièrement au combat mené dans les années 1970 en vue du maintien de plusieurs immeubles de la très centrale place du Molard impliquant la préservation, dans leur état d'origine, de deux cafés emblématiques, le Commerce et le Centre. L'intérêt architectural des bâtiments du XVIII^e siècle concernés se doublait de la volonté de perpétuer la valeur sociale des cafés qu'ils abritaient. Cet épisode, comme d'autres, ne déboucha pas sur une volonté politique affirmée de protection des établissements publics considérés comme des objets patrimoniaux. La liste est déjà longue de ceux qui ont disparu au cours du XX^e siècle. De multiples facteurs ont joué, simultanément ou successivement: la transformation lourde ou la démolition pure et simple des immeubles où ils se trouvaient, le remplacement de l'affectation par d'autres activités, mais aussi, surtout, plus subtilement, le changement du genre de restauration, avec l'attrait pour les cuisines du monde et à l'évolution du goût et des choix en matière de décoration d'intérieur qui y sont liés. En effet, au style simple des cafés locaux ont succédé les guirlandes de fiasques et les meubles à l'italienne des pizzerias, eux-mêmes remplacés par les panneaux de bois exotique sculptés des Indiens ou des Thaïs. La fonction s'est perpétuée, mais pas l'esprit du lieu. Ces dernières années, le phénomène s'est peut-être accéléré. La vague des bistrot «branchés» n'épargne pas les intérieurs. On a le net sentiment d'assister à une recrudescence de ces disparitions, liées, dans les quartiers urbains, à la rude concurrence que la libéralisation des patentes a créée et à l'augmentation des loyers soumis à la spé-



Le Relais de l'Entrecôte à Genève, 2007

Das Relais de l'Entrecôte in Genf, 2007



Disparu: le Grand Café de la Couronne à Genève en 1913

Verschunden: das Grand Café de la Couronne in Genf, 1913

culatation immobilière, tandis qu'en campagne, c'est plutôt la transformation en logements ou en restaurants de luxe qui condamne les estaminets de village. La population, les politiques, la presse s'en sont inquiétés. Diverses réactions tentent d'inverser la tendance.

Définir des critères

Selon quels critères doit s'effectuer la sélection des établissements dignes de protection? Evidemment, la notion de l'ancienneté est la première à entrer en ligne de compte. Malheureusement, il y a longtemps que le café du Théâtre, magnifiquement dessiné par W.-A. Töpffer en 1798, a disparu... Il aurait pu devenir notre café Procope ou Florian. Genève n'a pas su, non plus, conserver ses grandes brasseries de la fin du XIX^e ou du début du XX^e siècle, telles que la Couronne (devenue le Globe) ou le Nord que seules de trop rares photographies nous rappellent. A la question de la datation s'ajoute celle, problématique, de la concordance ou non de l'aménagement intérieur avec la valeur du bâtiment qui l'abrite. Des lieux historiques comme l'Hôtel de Ville ou la maison Calandrini, de la fin du XVII^e siècle, abritent des établissements publics aménagés ou réaménagés à des dates beaucoup plus récentes. Il s'agit aussi de distinguer ce qui fait partie intégrante du bâtiment: les abords (terrasses, marquises, etc.), l'espace intérieur, la hauteur du plafond, puis les éléments de décor fixes tels que stucs, moulures, colonnes, boiseries, revêtement des sols. Ensuite viennent les éléments amovibles tels que tables, sièges, miroirs, lampes car ce sont eux qui sont essentiels pour juger de l'unité temporelle et stylistique du décor. Ces meubles dont la conservation en place est la plus difficile à exiger, dans l'hypothèse de mesures légales, puisqu'ils sont par définition mobiles,

sont paradoxalement souvent les seuls éléments anciens qui subsistent dans des lieux profondément remaniés, à la campagne en particulier.

Un sauvetage récent

A la rue du Rhône, devenue ces dernières années l'artère du luxe, on trouvait au début du XX^e siècle, sept brasseries, dont celle, fameuse, du Crocodile, avec ses toiles peintes par Ferdinand Hodler. Un siècle plus tard, une seule d'entre elles existe encore. Fondé en 1912 sous le nom de Bavaria, l'établissement a été rebaptisé il y a une trentaine d'années le Relais de l'Entrecôte. En 1942, il avait été entièrement réaménagé par les soins de l'architecte Jean Falcicola et du décorateur Louis Amiguet. Depuis cette date, il a conservé l'intégralité de ses plafonds, ses hautes boiseries sombres, ses miroirs et même ses tables, chaises et banquettes. Sa situation, dans le plan de site de la rade, aurait dû assurer la permanence de son affectation, fixée, comme celle des grands hôtels, par le règlement de cette mesure de protection du patrimoine. Mais les menaces de la société propriétaire, désireuse de faire disparaître le restaurant au prétexte de nuisances, ont conduit aussi bien la Commune de Genève, par décision de son Conseil municipal, que l'Office du patrimoine et des sites à demander son classement, avec tout son décor. Décidée par le Conseil d'Etat, la mesure a été combattue successivement devant toutes les instances judiciaires. Elle vient d'être entérinée par un arrêt du Tribunal fédéral du 6 novembre 2012.

L'on peut, certes, se réjouir de cette issue heureuse. Mais l'inquiétude demeure. Ce patrimoine réside dans un équilibre fragile, dont le tenancier n'est que le gardien temporaire. Il confine à l'immatériel... Comment sauvegarder l'âme fugace d'un lieu?